



Projet des phases 1 & 2 Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Collège des Acteurs

25/02/2025

FINANCEMENT :



MAÎTRISE D'OUVRAGE :



DATE ET LIEU

25/02/2025	Salle Ventoux, SNCF – 4 rue Léon Gozlan, 13003 Marseille
------------	--

AUTEUR

Nicaya Conseil – AMO Concertation SNCF
--

PARTICIPANTS

Philippe QUEVREMONT	CNDP
Jacques PAULET	SNCF Réseau
Stéphane COUGNON	SNCF Gares & Connexions
Carole TEISSEDE	SNCF Réseau
Sandrine PITAVAL	SNCF Réseau
Alexandra BIRO KRAEMER	SNCF Réseau
Tiphaine DE ROSTOLAN	SNCF Gares & Connexions
Bopha ENG	SNCF Réseau
Robert POLICHT	SNCF Réseau
Folco LAVERDIERE	SLNPCA
Melisande LORENZONI	SLNPCA
Christian KALAC	ADIHS
Germain NALLINO	Association des Amis du Rail Azuréen
Michèle MURATORE	Basta Ligne Nouvelle Biot
Emmanuelle LAN	CCI Aix-Marseille-Provence
Patrick ROBERT	CIQ Estaque
Jacqueline CAMACHO	CIQ Saint-André
Elisabeth PELLICCIO	CIQ Saint-André
Denis PELLICCIO	CIQ Saint-André
Alain PATOUILLARD	DEPART
Rémi QUINTON	DEPART
Philippe CRETIN	FNAUT PACA
Stéphane COPPEY	FNE 13
Sophie GONTHIER	Marséa Nord développement
Laurence DESPORTES-JENNINGS	Saint-Julien-Roquefort à Biot
Eric MALKOWIAK	Saint-Julien-Roquefort à Biot
Jean-Pierre LORGNET	SID
Didier CADE	Stop LGV Sainte-Baume
Edel MELIN	Stop LGV Sainte-Baume
René CHAIX	Vivre à Gémenos

Blandine PERICHON	Nicaya Conseil
Aline VOJTA	Nicaya Conseil

DIFFUSION

DOCUMENTS JOINTS

Participants	Support PPT présenté en séance
--------------	--------------------------------

SOMMAIRE

1	<u>ORDRE DU JOUR.....</u>	<u>4</u>
2	<u>SYNTHÈSE DES ÉCHANGES.....</u>	<u>4</u>

1 ORDRE DU JOUR

- Introduction
- Rappel du rôle du COLAC
- Avancement du projet des phases 1 & 2
- Dispositif d'information du public pour accompagner les travaux de la phase 1
- Prochaines étapes

2 SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

2.1 Introduction

M. Philippe Quevremont, garant de la concertation désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP), rappelle que son rôle dans le cadre du projet LNPCA consiste à veiller au respect du droit à l'information et à la participation du public.

Il indique sa demande aux maîtres d'ouvrage (MOA) d'organiser le Collège des Acteurs (COLAC) de ce jour pour :

- Poursuivre le processus de mobilisation du public
- Informer les participants de la mise en place prochaine des comités de suivi de travaux et recueillir leur avis.

2.2 Rappel du rôle du COLAC

M. Quevremont :

- Rappelle le contexte de création du COLAC en 2011, dans le cadre de la Charte de la concertation du projet.
- Partage le rôle du COLAC en tant qu'instance de dialogue ouverte aux instances représentatives, aux associations de riverains et d'usagers, aux comités de quartier et du monde économique, chargée d'exprimer son avis sur les méthodes de concertation à employer.
- Souhaite que le COLAC soit en outre sollicité sur les méthodes employer notamment en matière d'information sur les travaux des différentes opérations.
- Remercie les MOA d'avoir prévu de tenir les membres du COLAC informés de l'état d'avancement des différentes phases du projet.
- Précise que le COLAC a initialement pour mission d'informer ses membres des méthodes de concertation relatives à la conception de l'ensemble des phases du projet. Les phases 3 & 4 n'étant pas actives, la rencontre du jour se concentrera sur les phases 1 & 2 du projet.

Temps d'échange avec les participants :

Le rappel du rôle du COLAC n'a pas appelé de remarque des participants excepté une intervention sur des contraintes logistiques d'organisation (horaires et lieu de la réunion, repas, ...).

2.3 L'avancement du projet des phases 1 & 2 depuis fin 2023

M. Jacques Paulet, directeur de l'Agence LNPCA, et M. Stéphane Cougnon, directeur du projet LNPCA pour SNCF Gares & Connexions (SNCF G&C) présentent les éléments suivants :

- Le contenu des 22 opérations des phases 1 & 2 du projet
- La gouvernance du projet LNPCA
- L'avancement du projet des phases 1 & 2 depuis le COLAC de 2023

Concernant les travaux des opérations, M. Jacques Paulet informe les participants :

- Du démarrage prochain des travaux de la phase 1, qui vise à favoriser le développement de l'offre de TER autour de Nice, Toulon et Marseille au cours des 5 prochaines années ;
- Que les opérations des phases 1 & 2 du projet nécessiteront des acquisitions foncières et des occupations temporaires de certains terrains privés. L'enquête parcellaire en cours concerne la phase 1 ;
- Que le calendrier des travaux de la phase 2 sera défini à l'issue de la phase d'études Avant-Projet, laquelle s'étend jusqu'à 2027 ;
- De la réalisation d'aménagements urbains en parallèle des travaux du projet LNPCA, afin de favoriser l'intégration des opérations du projet dans leur environnement ;
- De la tenue prochaine de comités de suivi des travaux, visant à informer et échanger sur les impacts et emprises travaux, partager l'avancement des travaux, assurer une gestion optimale des impacts des travaux sur les services ferroviaires, notamment la circulation des trains et apporter autant que faire se peut des solutions aux nuisances potentielles inhérentes aux chantiers.

Temps d'échange avec les participants :

La présentation de l'avancement des phases 1 & 2 du projet a suscité des questions et des interventions des participants sur les thématiques suivantes :

1. Opérations prévues par le projet :

Les participants ont interrogé SNCF sur :

- La mise en accessibilité de la gare de l'Estaque pour les cyclistes :
 - SNCF Réseau indique que le projet ne prévoit pas d'intervenir sur la gare de l'Estaque.
- La possibilité d'aménager des voies traversantes pour le fret en gare de Saint-Cyr
 - SNCF Réseau indique qu'elle prévoit de prendre des mesures conservatoires pour anticiper l'éventuel aménagement de voies dédiées au fret, après la mise en service de la nouvelle gare
- La réalisation d'un allongement des voies dans le secteur d'Arenc dédiées à la circulation de trains de fret
 - SNCF Réseau rappelle que le projet LNPCA ne prévoit pas d'aménagements spécifiques pour la circulation du fret dans le secteur d'Arenc

- SNCF Réseau souligne la possibilité que des aménagements fret soient réalisés au niveau du secteur du faisceau d'Arenc, en lien avec le projet Mourepiane.
- La nécessité d'accompagner le développement de l'infrastructure ferroviaire d'une mise en service des trains de la part des collectivités pour permettre d'atteindre l'objectif d'une augmentation de la circulation des trains de 66%, tel que permis par le projet LNPCA
- Le devenir de la gare de Nice Saint-Augustin avec le projet LNPCA et le planning des travaux de la gare de Nice Aéroport (NAE)
 - SNCF G&C :
 - Indique que la gare de NAE va être aménagée à l'endroit de l'actuelle gare de Nice Saint-Augustin pour permettre l'aménagement de 4 voies à quai.
 - Précise que la Métropole de Nice prévoit de libérer la partie sud du MIN fin 2025 pour permettre le démarrage des travaux au printemps 2026
 - Indique que le respect de ces échéances doit permettre une mise en service de la gare à horizon des jeux olympiques de 2030
- La possibilité de mettre en service les ascenseurs existants à capacité de charge importante en gare de NAE plutôt que les ascenseurs 8 personnes
 - SNCF G&C :
 - Indique que ces ascenseurs permettent de desservir la dalle dans la gare, or celle-ci n'est pas accessible au public.
 - Précise que SNCF G&C ne gère pas la maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement de cette dalle

2. Financement des opérations

Les participants ont interrogé SNCF sur :

- Le montant des opérations prévues en gare de Marseille St-Charles
 - SNCF Gares & Connexions précise que :
 - Le coût des opérations sur la gare de Marseille Saint-Charles est estimé à 2,6 milliards d'euros (valeur 2020), dont environ 1 milliard d'euros prévu pour la gare souterraine et 1,5 milliards d'euros pour la traversée souterraine de Marseille.
 - Le coût de la gare souterraine démontre la vocation de cette infrastructure de transport majeure, à offrir des fonctionnalités de transport significatives aux usagers, notamment par la réalisation de quatre voies à quai situées à 25m de profondeur.
- Les financements européens engagés pour le projet
 - SNCF Réseau indique que l'Union européenne (UE) a alloué 50 millions d'euros au projet pour le développement du système de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) à Marseille
 - SNCF G&C souligne qu'elle a obtenu 7 millions d'euros de la part de l'UE pour la réalisation d'études sur l'aménagement de pôles d'échange multimodaux (PEM) dans le cadre du projet. Elle a également déposé une

- demande de subvention pour les études PROjet des opérations de phase 2 à Marseille Saint-Charles et à Nice Aéroport
- M. Folco Laverdière directeur général de la SLNPCA :
 - Rappelle que les financements européens devaient représenter 20% du financement des phases 1 & 2
 - Indique qu'elle prévoit de répondre à des appels d'offre dans le cadre de la programmation 2028-2033 de l'UE pour obtenir de nouvelles subventions européennes
 - Rappelle que la dimension transfrontalière du projet permet de défendre son intérêt européen auprès des coordinateurs des corridors européens de transports
 - Les modalités de financement des phases 1 & 2 du projet LNPCA
 - La SLNPCA :
 - Rappelle l'évolution du projet depuis le projet initial de Ligne Grande Vitesse en un projet d'adaptation des voies et des gares existantes
 - Indique que la SLNPCA fédère les financements publics locaux du projet, en cohérence avec ses objectifs de développer les transports du quotidien, tout en s'adaptant aux besoins des collectivités.
 - Indique que cet établissement public local, créé avec l'aide de l'État, qui réunit 11 collectivités locales partenaires, contribue au financement du projet ainsi que via la récupération des taxes locales (taxe de séjour additionnelle, taxes sur les locaux commerciaux et bureaux).

3. Impacts des travaux

Les échanges ont porté sur :

- L'impact des travaux des opérations de phase 1, notamment dans les secteurs de Saint-André et entre Marseille et Aubagne
 - SNCF Réseau partage que les comités de suivi de travaux permettront d'aborder cette thématique afin d'anticiper de potentiels impacts dans les différents secteurs.
- L'impact des travaux sur l'offre de stationnement disponible en gare de l'Estaque, déjà limitée
 - SNCF Réseau :
 - Précise que l'occupation temporaire de foncier à l'Estaque est nécessaire durant les travaux de la Phase 1 du projet.
 - Partage l'importance d'une compatibilité entre le souhait des cofinanceurs (communes et Région) d'encourager le report modal de la voiture vers les transports en communs et le développement d'une offre suffisante de stationnement pour accompagner ce changement progressif
- La prise en compte du mouvement de terrain à proximité de la gare actuelle de Nice Saint-Augustin dans les travaux de la future gare de Nice Aéroport

- SNCF Réseau indique que la réalisation de sondages géotechniques en amont des travaux permet de vérifier et s'assurer de la stabilité du sol à cet endroit.

4. Procédures et contraintes administratives

Les échanges ont porté sur :

- L'objectif des enquêtes parcellaires en cours dans le cadre du projet LNPCA
 - SNCF Réseau partage que les enquêtes parcellaires en cours dans le Var et dans les Bouches-du-Rhône permettent de préciser les acquisitions foncières nécessaires dans le cadre des opérations de phase 1 du projet
- L'avis d'enquête prévu dans les prochaines semaines dans le secteur de la Pauline qui pourrait soulever des problématiques d'inondabilité dans le cadre de la réalisation du terrier prévu pour créer la dénivellation de la bifurcation de la ligne ferroviaire de Hyères

5. Échanges complémentaires sur le développement de l'ERTMS dans le cadre du projet HPMV :

Les participants ont échangé sur :

- Le développement de la signalisation à haute performance (ERTMS) prévue dans le cadre du projet Haute Performance Marseille-Vintimille (HPMV) en parallèle du projet LNPCA
 - SNCF Réseau :
 - Indique que le système ERTMS sera développé sur une partie de l'axe Marseille-Vintimille puis sera raccordé au tunnel de la traversée souterraine de Marseille prévu en phase 2 du projet LNPCA dès 2030.
 - Partage qu'une commande centralisée du réseau, basée à Marseille, va progressivement remplacer les commandes locales sur l'axe Marseille-Vintimille et sera totalement opérationnelle en 2028 en même temps que l'ERTMS.

2.4 Dispositif d'information du public pour accompagner les travaux de la phase 1

Mme Carole Teissedre, directrice de la communication et du dialogue territorial pour SNCF Réseau, présente le dispositif d'information du public existant et prévu dans le cadre des travaux de la phase 1.

Elle présente les objectifs et le contenu des **comités de suivi des travaux** et indique que :

- Les comités de suivi des travaux seront mis en place environ 3 mois avant le démarrage des travaux pour chaque opération
- Ils seront composés de 20 à 30 personnes par comité, en fonction de la localisation et de l'avancement des travaux
 - Les participants qui souhaitent prendre part aux comités de travaux :
 - Devront se manifester en amont par écrit aux MOA pour y participer

- Seront désignés selon une répartition équilibrée par territoire et par catégorie d'acteurs si les demandes de participation sont trop nombreuses
- Devront s'engager sur la durée dans ces comités

Temps d'échange avec les participants :

La présentation des comités de suivi des travaux pour accompagner les travaux de la phase 1 a suscité des questions et des interventions des participants sur :

- La demande d'ajouter des contacts spécifiques dans la liste des personnes à mobiliser dans le cadre des comités de suivi des travaux (acteurs économiques notamment)
 - SNCF Réseau propose aux membres du COLAC de lui partager d'ores et déjà les adresses de ces contacts
- L'importance d'anticiper d'éventuelles coupures de ligne durant les travaux
 - SNCF Réseau indique que :
 - Au regard des délais nécessaires pour la réalisation des travaux, certaines options prises pour organiser les travaux ne pourront pas être remises en cause
 - Des opérations coup de poing, qui engendreront l'arrêt temporaires du trafic ferroviaires sur certaines portions de voies, sont prévues durant les week-end
 - Les comités de suivi des travaux permettront d'anticiper l'information en amont des usagers et leur accompagnement durant les travaux
- La demande d'avancer l'échéance de l'organisation du comité de suivi des travaux à Marseille pour une meilleure anticipation
- Le développement d'un dispositif de communication interne aux salariés de la SNCF, notamment ceux en contact avec le public, pour favoriser la transmission de l'information sur les opérations du projet LNPCA et leurs impacts auprès du grand public
 - SNCF Réseau :
 - Indique que, si les cheminots pourront participer aux comités de suivi des travaux, d'autres instances internes à SNCF semblent plus adaptées pour transmettre l'information sur le projet aux salariés
 - Précise qu'un dispositif d'information interne des salariés SNCF sera mise en place

Mme Teissedre présente **les maisons du projet** prévues, à proximité des chantiers les plus importants sur les 3 départements, pour accueillir et informer le public sur le projet LNPCA durant la phase de travaux.

Temps d'échange avec les participants :

Les échanges à la suite de la présentation des maisons du projet ont porté sur :

- Le cadre de financement des maisons du projet
 - SNCF Réseau partage que le financement des maisons du projet est intégré dans le budget des phases 1 & 2 du projet LNPCA

- La possibilité de mettre en place des dispositifs d'information dans les quartiers nord de Marseille impactés par des opérations de phase 1 & 2 du projet
 - SNCF Réseau indique la possibilité de réaliser des kits d'information itinérants à mettre en place dans les mairies de quartiers ou à transmettre aux acteurs socio-économiques concernées par le projet (Marséa par exemple, CCI, ...)
- Le souhait de certains participants d'installer une maison du projet dans la gare de Cannes la Bocca

2.5 Prochaines étapes

SNCF G&C et SNCF Réseau présentent les prochaines étapes du projet LNPCA :

- Préparation du 1^{er} comité de suivi des travaux sur Nice Aéroport
- Conception des maisons du projet sur les 3 départements (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes) avec les partenaires
- Mise à jour régulière du site internet : actualité du projet, documents de présentations du projet (acquisitions foncières, traversée souterraine de Marseille, cartographie du projet, ...), espace de questions/réponses, ...
- Réunions publiques d'information selon les secteurs

FIN DU DOCUMENT

Maitres d'ouvrage

SNCF Réseau

Direction Générale des Grands Projets
Agence LNPCA
Immeuble Astrolabe - 79 Bd de Dunkerque
13002 Marseille

SNCF Gares & Connexions

Direction Générale des Grands Projets
Immeuble Astrolabe - 79 Bd de Dunkerque
13002 Marseille

FINANCEMENT :



MAÎTRISE D'OUVRAGE :

